

Aides de l'État : le régime d'exemption discuté à l'Élysée aujourd'hui.

F.X.G. Mercredi 16 septembre 2015



Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom

François Hollande rencontre demain, Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom), Gérard Bally, président d'Eurodom, et Manuel Baudouin, président de l'association des CCI d'Outre-mer pour discuter des remous créés par le dossier du régime général d'exemption par catégorie (RGEC).

Depuis le 1er janvier, le système d'autorisation des aides d'État pour les outre-mers est adossé au RGEC. Auparavant, les aides nationales devaient être notifiées à Bruxelles. La Commission, agréait ensuite l'aide demandée si elle compensait les handicaps structurels liés à l'ultrapériphéricité des outre-mers. Désormais, il n'y a plus de notification à soumettre, dans la mesure où l'ensemble des aides d'État est adossé au RGEC. Cela va de la défiscalisation à l'octroi de mer, mais également les exonérations de charges. Cette réunion intervient à un moment où la tension est à son comble entre les milieux économiques et le gouvernement. Tout le monde semble avoir été pris de cours dans ce dossier, aussi bien Eurodom que le ministère des Outre-mers. Fedom et Eurodom contestent le principe même de la mise sous-plafond européen des aides françaises qui va, selon eux, à l'encontre du traité d'Amsterdam et redoutent que la prochaine Lodeom (loi de développement économique pour l'Outre-mer) ne vienne taper sur ce plafond.

F.X.G., à Paris